



Milly-la-Forêt, le 9 mars 2023

**Objet :** Convocation au Conseil Municipal du 16 mars 2023.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira le :

**Jeudi 16 mars 2023 à 20h30 en salle du Conseil**

**VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- 1- Débat sur le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- 2- Acquisition d'un terrain situé sur l'emprise de la RD837 et de la RD948 à l'euro symbolique
- 3- Approbation des coupes de bois dans la forêt communale et de l'état d'assiette 2023
- 4- Mise en place de la taxe d'habitation majorée pour les logements vacants (THVL)
- 5- Modification des tarifs d'occupation du domaine public
- 6- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Ville de l'exercice 2022
- 7- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion des bâtiments sociaux de l'exercice 2022
- 8- Octroi des subventions communales aux associations locales
- 9- Approbation du budget primitif principal 2023 de la Ville
- 10- Affectation du résultat du compte administratif 2022 des bâtiments sociaux
- 11- Approbation du budget annexe primitif 2023 des bâtiments sociaux
- 12- Désignation des membres du comité de pilotage en charge du suivi de la convention territoriale globale conclue entre la Ville et la CAF de l'Essonne
- 13- Modification du tableau des emplois
- 14- Modification de l'organisation du temps de travail au multi accueil collectif

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

**Le Maire,**

**Patrice SAINCARD.**



**Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :**

- Décision du Maire en date du 06 janvier 2023 – Acceptation du devis fourni par la société GLOBE CLIMBER pour la construction d'un mur extérieur d'escalade dans le cadre de la deuxième édition du festival du bloc durable, pour un montant HT de 76 875 euros (soixante-seize mille huit cent soixante-quinze euros)
- Décision du Maire en date du 06 février 2023 - Attribution du marché à bon de commande mono-attributaire relatif aux travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale à la société Travaux Publics de Soisy (montant minimum de 100 000 euros HT et montant maximum de 1 000 000 euros HT pour une année)
- Décision du Maire en date du 9 février 2023 - Acceptation du devis fourni par la société Weldom pour la création de cadres support pour les expositions extérieures dans le parc du Moustier pour un montant HT de 3 695.90 euros (trois-mille-six-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-dix centimes)
- Décision du Maire en date du 10 février 2022 – Sollicitation d'une subvention de 670 000 euros (six cent soixante-dix mille euros) au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023, en priorité 1 pour l'opération de réalisation d'un contrat de performance énergétique relatif aux travaux de rénovation énergétique, à la gestion et à la maintenance de l'éclairage public.
- Décision du Maire en date du 10 février 2022 – Sollicitation d'une subvention de 200 000 euros (deux cent mille euros) au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023, en priorité 2 pour l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle Jean de la Fontaine.
- Décision du Maire en date du 10 février 2023 - Reconduction du marché public « Fourniture, montage et démontage de structures modulaires (barnums) » avec la société SP EQUIPEMENT pour un montant de 18 800 € HT (dix-huit mille huit cents euros hors taxes).
- Décision du Maire en date du 14 février 2023 - Acceptation du devis fourni par la société Altrad pour l'achat d'un barnum dans le cadre de la subvention « Fonds régional pour le tourisme » d'un montant de 5 702 euros HT (cinq mille sept cents euros)
- Décision du Maire en date du 14 février 2023 - Acceptation du devis de la société FPV pour la fourniture et la pose de menuiseries dans le cadre des travaux de l'ancienne aile Cocteau pour un montant HT de 32 366,67€ (trente-deux mille trois cent soixante-six euros et soixante-sept centimes)
- Décision du Maire en date du 15 février 2023 – Acceptation du devis fourni par la société SOIRS DE FETES d'un montant HT de 6083,33 euros (six mille quatre-vingt-trois euros et trente-trois centimes) pour la conception et la réalisation d'un feu d'artifice le dimanche 25 juin 2023, dans le cadre de la 69<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Saint-Pierre
- Décision du Maire en date du 27 février 2023 – Acceptation du devis fourni par la société PRUNEVIEILLE d'un montant HT de 5640 euros (cinq mille six-cent-quarante euros) pour le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public/feux tricolores
- Décision du Maire en date du 27 février 2023 - Acceptation du devis fourni par la société LES BATISSEURS ESSONNIENS, d'un montant HT de 38 275 euros (trente-huit mille deux cent soixante-quinze), pour la maçonnerie, la démolition et la création d'ouverture dans la façade de l'ancienne aile Cocteau
- Décision du Maire en date du 27 février 2023 - Acceptation du devis fourni par la société N.R.J d'un montant HT de 9 000 euros (neuf mille euros), pour la fourniture et la pose d'éléments électriques, des éclairages de sécurité et de l'alarme incendie à l'ancienne aile Cocteau
- Décision du Maire en date du 27 février 2023 concernant l'acceptation du devis fourni par la société PLAFONDS DE PARIS d'un montant HT de 15 000 euros (quinze mille euros) pour le cloisonnement, le doublage et le faux-plafond de l'ancienne aile Cocteau

- Décision du Maire en date du 01 mars 2023 – Acceptation du devis fourni par la société CECOTECH INGENIERIE d'un montant HT de 11 550 euros (onze mille cinq-cent-cinquante euros) pour des études complémentaires dans le cadre de création de circulations douces sur les Boulevards Lyautey et Eboué
- Décision du Maire en date du 07 mars 2023 - Acceptation du devis de la société PHILEAS pour l'installation des liaisons fibre optique et du câblage cuivre catégorie 6 pour les bâtiments communaux pour un montant HT de 22 431,41€ (vingt-deux mille quatre cent trente et un euros et quarante et un centimes)

### POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité  
d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal<sup>1</sup>, donne pouvoir à  
.....

pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal** du.....

Fait à Milly-la-Forêt, le

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile